**DOCUMENT DE RECENSEMENT DU BESOIN DE L’ORGANISME GESTIONNAIRE**

Dans le cadre de la passation du marché spécifique relatif à la catégorie du système d’acquisition dynamique n°SAD-2021-018 choisie par l’OG.

**FOURNITURE, INSTALLATION, MAINTENANCE ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIES POUR LA MISE EN PLACE D’UNE SOLUTION DE DOSSIER DE L’USAGER INFORMATISE POUR LES ETABLISSEMENTS ET**

**SERVICES MEDICO-SOCIAUX (ESMS)**

# OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent document a pour objet de recenser les besoins spécifiques des établissements de l’OG, leur contexte d’activité, et toute information pertinente permettant aux soumissionnaires (les éditeurs candidats) de la catégorie du SAD choisie de proposer une offre au plus près des besoins de l’Organisme gestionnaire.

Ce document complète le CCTP (Cahier des charges techniques particulières) de la catégorie du SAD choisie par l’OG) qui lui, expose notamment les exigences fonctionnelles, techniques, d’ergonomie et d’interopérabilité attendues dans les solutions des éditeurs candidats.

Le présent document est renseigné par l’OG le cas échéant accompagné par un assistant à maîtrise d’ouvrage et doit être intégré dans le dossier de consultation au moment de sa publication à l’attention des soumissionnaires consultés

L’Organisme gestionnaire s’efforce d’être le plus exhaustif possible.

# IDENTIFICATION DE L’ORGANISME GESTIONNAIRE

Raison sociale : SIMAD

SIRET : 25782547100051

Code APE (Le cas échéant) : 8411Z

N° de TVA intracommunautaire (Le cas échéant) :

Adresse : 54 route de Sartrouville 78230

Identification du signataire du marché spécifique : SIMAD

Commentaires :

L’organisme gestionnaire et les établissements qui le composent et/ou au nom desquels il agit sont des acheteurs soumis au code de la commande publique :

Oui

Non

Partiellement (en ce cas, le préciser dans le tableau ci-dessous à l’article 3)

Décrire à quel titre l’OG s’engage et engage les établissements listés à l’article 3 :

Groupement de commandes

Autres formes de mutualisation/coopération, préciser : Signature convention inter établissements

# IDENTIFICATION DES ETABLISSEMENTS DE L’OG OU POUR LE COMPTE DESQUELS AGIT L’OG

Cf tableau en annexe relatif à l’identification des établissements de l’OG pour lesquels l’OG agit.

# CHOIX DE LA CATEGORIE

L’Organisme Gestionnaire (OG) coche la catégorie correspondant à son besoin. L’objet du marché spécifique sera celui de la catégorie choisie :

**Catégorie 1 : Solution DUI en mode abonnement (SAAS) à destination des ESMS PA.**

Fourniture, maintenance et déploiement d’une solution DUI en mode SAAS à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ des Personnes Agées.

**Catégorie 2 : Solution DUI en mode acquisition (On Premise-infrastructure de l’OG) à destination des ESMS PA.** Fourniture, maintenance et déploiement d’une solution DUI en mode hébergé à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ des Personnes Agées.

**Catégorie 3 : Solution DUI en mode acquisition avec hébergement externalisé à destination des ESMS PA.** Fourniture, maintenance et déploiement d’une solution DUI en mode hébergé à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ des Personnes Agées.

**Catégorie 4 : Solution DUI en mode abonnement (SAAS) à destination des ESMS PH.**

Fourniture, maintenance et déploiement d’une solution DUI en mode SAAS à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ des Personnes en situation de Handicap.

**Catégorie 5 : Solution DUI en mode acquisition (On Premise-infrastructure de l’OG) à destination des ESMS PH.** Fourniture, maintenance et déploiement d’une solution DUI en mode hébergé à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ des Personnes en situation de Handicap.

**Catégorie 6 : Solution DUI en mode acquisition avec hébergement externalisé à destination des ESMS PH.** Fourniture, maintenance et déploiement d’une solution DUI en mode hébergé à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ des Personnes en situation de Handicap.

**Catégorie 7 : Solution DUI en mode abonnement (SAAS) à destination des ESMS AAD.** Fourniture, maintenance et déploiement d’une solution DUI en mode SAAS à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ de l’Aide et de Soins A Domicile.

**Catégorie 8 : « Solution DUI en mode acquisition avec hébergement externalisé à destination des ESMS AAD »**

Fourniture, maintenance et déploiement d’une solution DUI en mode SAAS à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ de l’Aide et de Soins A Domicile.

# DESCRIPTION DE L’EXISTANT ET DES BESOINS

Dans chaque rubrique, l’OG décrit de manière synthétique mais exhaustive l’ensemble des informations pertinentes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Motivation du recours à la catégorie choisie.**  L’OG décrit en quelques mot ses motivations à recourir à la catégorie du SAD qu’elle choisie au titre de l’article 4 du présent document. | Notre stratégie commune est de développer l’existant en concordance avec les services socles.. Une structure parmi nous ne dispose pas encore de DUI et souhaite l’acquérir et le déployer. Nous sommes tous très engagés personnellement dans le domaine des systèmes d’informations car il est indispensable au développement des pratiques collaboratives dans l’intérêt du parcours du patient.  Actuellement, toutes les structures possèdent le logiciel Microsoins et Memorialis pour les ESA sauf le SSIAD de Milly La Fôret qui souhaite acquérir Microsoins. Microsoins est l’outil métier intégré et modulaire pour les SSIAD. Il permet de gérer efficacement l’ensemble de nos besoins : le dossier administratif, la coordination, la réalisation des soins d’un patient, les éditions intégrées, les statistiques multicritères. |
| **Description de l'activité**  L’OG décrit de manière synthétique l’activité de chacun des établissements concernés, notamment le type de personnes accompagnées, leur nombre, le rôle des accompagnants, volume de données traitées etc… | Nous sommes 19 SSIAD à être parties prenantes du projet. Les gestionnaires des différents SSIAD proviennent des secteurs du public et privé à but non lucratif. La capacité de places diffère entre nous et varie de 25 à 439 places, la grappe est très représentative des SSIAD du territoire |
| **Description du contexte de l’activité**  L’OG décrit de manière synthétique le(s) contexte(s) de ses missions (Particularités métiers, géographiques, contraintes particulières etc…). | Les 19 SSIAD sont situés en île de France et recensent 1950 places en SSIAD. Nos établissements ont pour mission d’accompagner les personnes fragiles et/ou vulnérables, et de préserver leur autonomie via une prise en charge au domicile. |
| **Le besoin de l’OG concerne-t-il - pour l’ensemble des établissements pour lesquels il agit – la construction d’une nouvelle solution informatisée DUI ? (\*)**  L’OG répond à cette question par OUI ou NON et éventuellement par quelques mots de contextualisation uniquement si son projet concerne la construction d’une solution de DUI. | NON |
| **Le besoin de l’OG concerne-t-il – pour tout ou partie des établissements pour lesquels il agit – la mise en conformité de la solution informatisée déjà en production ?**  L’OG répond à cette question par OUI ou NON et éventuellement par quelques mots de contextualisation. L’OG décrit la solution en production (Nom, Editeurs, Version, et description des besoins de mise en conformité par rapport à l’existant).  **Si la réponse est OUI, les établissements non équipés de la solution déjà en production dans d’autres établissements de l’OG pourront bénéficier du déploiement de la solution ainsi mise en conformité.** | OUI sauf 1 établissement |
| **Description de la méthode actuelle de traitement des données des usagers en cas d’absence totale de solution informatisée en production, (c’est-à-dire dans le cadre d’un projet de construction d’un DUI).**  L’OG décrit en quelques mots comment elle traite les données des personnes accompagnées (par exemple par voie de papiers). | NON CONCERNE |
| **Description de l'infrastructure informatique en place**  L’OG décrit synthétiquement pour chaque établissement son parc de matériel informatique et le cas échéant son infrastructure. | Chaque structure gère de manière autonome son parc informatique en fonction de son nombre d’usagers. Celui-ci est adapté en fonction des besoins du DUI. |
| **Description du parc applicatif en place**  L’OG décrit synthétiquement pour chaque établissement son parc applicatif en production (les outils et solutions) qui présentent une adhérence avec la solution DUI déjà en production le cas échéant, et/ou la solution DUI à mettre en conformité ou à construire. | Chaque établissement est équipé de Microsoins et Mobisoins (DICSIT) (sauf un) et souhaite mettre en conformité l’existant (MSS + DMP V2) |
| **Stratégie de prise du virage du numérique**  L’OG décrit en quelques mots sa stratégie de prise du virage du numérique (le cas échéant par établissement). | Le secteur médico-social est un secteur en pleine mutation, soumis à d’importants enjeux de transformation numérique.  L’enjeu est de favoriser l’émergence d’une société plus inclusive et relever les défis du « virage domiciliaire, ». Aujourd’hui le système de santé est en pleine mutation, il ne doit plus être organisé seulement pour faire face à la maladie aigue et de manière cloisonnée, mais doit se concevoir plus largement pour le parcours du patient.  Le développement des outils numériques reste inégal dans le secteur médico-social. L’hétérogénéité des publics concernés, des structures impliquées et du sous-investissement de la puissance publique en comparaison avec le secteur sanitaire en sont principalement la cause.  La défragmentation de notre système de santé et la fluidification du parcours des usagers passe par l’accélération de l’usage du numérique dans le secteur. Celle-ci ne pourra être possible qu’avec l’ensemble des acteurs du secteur et au plus proche du terrain.  Le numérique répond intégralement à cet enjeu de fluidification de parcours de l’usager, de plus, il génère un gain de temps, une sécurisation des données, un développement de coordination entre acteurs, une activité en temps réel et une amélioration des prises en soins et des conditions de travail.  A terme, l’interopérabilité et la sécurité des opérateurs sont indispensables pour faciliter les ESMS qui sont généralement des petites structures avec peu de moyen humain au regard de l’amplitude des tâches administratives et les responsabilités relatives. |
| **Description de l'effectif technique-informatique**  L’OG décrit succinctement les profils des personnels techniques concernés par la mise en œuvre et l’exploitation de la solution DUI, le cas échéant pour chacun des établissements concernés. Ces informations permettent d’identifier la maturité des profils pour ce type de projet informatique. | Le personnel participant à l'activité du SSIAD comprend principalement :  - des infirmier(e)s, des aides soignant(e)s, des infirmiers coordonnateurs,  - du personnel administratif et d’encadrement (secrétaires médicales…) |
| **Description de l'effectif administratif**  L’OG décrit succinctement les profils des personnels administratifs concernés par la mise en œuvre et l’exploitation de la solution DUI, , le cas échéant pour chacun des établissements concernés. Ces informations permettent d’identifier les personnes intervenant sur le plan administratif pour ce type de projet informatique. | Le profil des personnels administratifs concernés par la mise en œuvre et l’exploitation de la solution DUI est relativement similaire à l’échelle de la grappe, à savoir :  - Un infirmier coordonnateur assurant la présentation et la formation des nouveaux arrivants à l’utilisation du logiciel métier volet soin. Il assure également le plus souvent la gestion des comptes utilisateurs du personnel soignant  - Une secrétaire ou assistante de direction intervenant lors de la création des dossiers des résidents ainsi que sur la gestion des comptes utilisateurs |
| **Description des besoins en reprise des données.**  **L’OG.**  L’OG décrit ses besoins en reprise des données dans le cadre soit de la mise en conformité de sa solution en production, soit de la construction d’une solution DUI. | 1 ESMS : dossier administratif pour les mises en conformité : non concernés |
| ***Autre description pertinente***  *L’OG est libre de préciser toute information pertinente relative à ses besoins et à son contexte d’activité* |  |
| **…** | … |

Commentaires éventuels :

# PHASAGE DU PROJET

Dans chaque rubrique, l’OG décrit de manière synthétique mais exhaustive l’ensemble des informations pertinentes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Description du phasage du projet en termes de sites pilotes et de déploiement(s) ultérieur(s).**  L’OG identifie le ou les sites (établissements) pilotes qui feront l’objet d’une première phase pilote de mise en œuvre de la solution DUI. L’OG identifie en outre le ou les sites concernés par un déploiement faisant suite à la mise en œuvre du ou des sites pilotes.  Ces informations permettent notamment d’adapter le CCAP. En effet l’OG peut organiser son phasage projet en tranches. | Le comité de suivi sera composé du coordinateur de projet, Audrey VERCHIN du SSIAD du Pecq et accompagné de Nathalie CHAPEY du SSIAD de Neuilly qui sera référente de 5 SSIAD.  Le comité de suivi se réfèrera à la feuille de route en annexe pour s’assurer du bon déroulement de la mise en œuvre en se répartissant le suivi de chaque structure.  Le comité de suivi suivra trimestriellement individuellement par téléphone les établissements afin de s’assurer de la mise en place des outils.  Le comité de suivi relèvera les indicateurs de manière semestrielle. Les informations de reporting aux instances seront centralisées par le SSIAD du SIMAD et représenté par Audrey VERCHIN, la directrice. |
| **Description des adaptations souhaitées en termes de vérification des prestations (MOM/VA/VSR).**  L’OG, à partir des dispositions du CCTP relatives à la vérification des prestations, propose des adaptations propres à ses besoins.  Ces informations permettent notamment d’adapter le CCAP dans la rubrique concernée. | Les dispositions figurant au sein du CCTP et CCAP sont en accord avec les besoins des établissements de la grappe. |
| **Description de la métrique de facturation souhaitée concernant les coûts récurrents (voir BPU).**  Par défaut le métrique de facturation est le nombre de personnes accompagnées. | Cf BPU |
| **Description des éléments de facturation souhaités :**   * Phasage du paiement du forfait de construction * Point de départ de la facturation de l’abonnement et périodicité (mois, trimestre, semestre, année)   Par défaut le CCAP précise déjà des modalités de facturation. L’OG est toutefois libre de les adapter. | - Avance de 40% du montant TTC du bon de commande correspondant ;  - Acompte de 40% du montant TTC du bon de commande correspondant en fin de paramétrage de la Solution ;  - Solde de 20% du montant TTC du bon de commande correspondant à la décision de réception positive de la Solution du dernier ESMS bénéficiant de la Solution |
| **Durée du marché spécifique souhaitée et éventuelles reconductions.**  Attention, toute durée du marché supérieure à 4 ans doit être dûment justifiée. Par défaut la durée est de 4 ans maximum reconductions comprises.  La durée du marché doit en outre être précisée dans l’acte d’engagement. | Pour une durée de 1 an, avec 3 reconductions tacites de un an par période de reconduction |
| **Souhaits éventuels relatifs à l’application des pénalités dans la limite des dispositions du CCAP.**  Par défaut le CCAP prévoit déjà un système de pénalités. |  |
| **Taux de l’avance**  Les dispositions règlementaires à prendre en compte sont décrites aux articles R.2191-16 à 18 du code de la commande publique.  Ce taux est à reporter dans l’acte d’engagement lors de la consolidation du dossier de consultation. | * Avance de 40% du montant TTC du bon de commande correspondant ; |
| **Plan d’acomptes souhaité**  Les dispositions règlementaires à prendre en compte sont décrites aux articles R.2191 du code de la commande publique.  Par défaut le CCAP prévoit déjà un système d’acompte. L’OG est libre de l’adapter. | * Acompte de 40% du montant TTC du bon de commande correspondant en fin de paramétrage de la Solution ; |

# FONCTIONNALITES METIER DU DUI

**L’OG détermine les fonctionnalités pertinentes par rapport à son « métier » qu’il souhaite voir satisfaites dans la solution DUI.**

Le candidat se reporte aux annexes suivantes à :

1. L’annexe 1 au CCTP décrivant le contenu des fonctionnalités du DUI
2. L’annexe 3 au CCTP énumérant les fonctionnalités souhaitées par l’OG dans la solution objet de son offre
3. L’annexe au cadre de réponse technique pour renseigner si les fonctionnalités souhaitées dans l’annexe 3 au CCTP sont :

* Soit satisfaites ou partiellement satisfaites au jour du dépôt de l’offre
* Soit non satisfaites au jour du dépôt de l’offre mais qui sont prévues dans la trajectoire (roadmap produit)
* Soit non satisfaites et qui ne le seront pas non plus dans la trajectoire (roadmap produit)

# SCENARIO DE COMMANDE

Le scénario de commande correspond aux « quantités » applicables aux unités d’œuvre (UO) décrites dans le Bordereau des prix unitaire (BPU) de la catégorie du SAD choisie par l’OG. Ces quantités sont à renseignées dans la colonne « SCENARIO » du BPU.

Ces quantités sont à renseignée par l’OG en fonction de ses besoins.

Le montant total du SCENARIO (qui est le résultat donné par l’application aux « quantités » des prix unitaires de chaque unité d’œuvre) sert de base à la mise en œuvre du critère financier de sélection des offres au moment de l’analyse des offres.

# ANNEXES EVENTUELLES

L’OG peut annexer tout document jugé utile en les nommant dans le présent article :